**Procès-verbal d’une Assemblée Générale constitutive**

Le Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., à Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., les fondateurs de l'association Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. se sont réunis en Assemblée Générale constitutive.

Etaient présentes les personnes suivantes :

* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Pour information, les membres permanents pourront tout de même rejoindre l’association après cette assemblée.

M./MmeCliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. est nommé/e président/e de séance ;

M./Mme Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. est nommé/e secrétaire de séance.

**Le président rappelle l'ordre de jour :**

* Présentation du projet d'association ;
* Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts ;
* Désignation des membres du conseil d'administration et du bureau initiaux;
* Détermination du montant initial des cotisations (le cas où il y en a) ;
* Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration ;
* Autres sujets divers.

Après débat entre les membres (préciser si besoin la teneur des propos), le président de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

**1ère délibération :**

L’assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

**2ème délibération** :

L'assemblée générale fixe l’adhésion annuelle à ..€ (le cas où il y en a).

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

**3ème délibération :**

L’assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres permanents :

* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**4ème délibération :**

L’assemblée générale constitutive, après avoir pris connaissance des candidatures présentées et après avoir voté, décide de nommer en qualité de membres du bureau de l'association :

* Président/e : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Vice-Président/e : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Trésorier/e : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Secrétaire : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**5ème délibération :** L'Assemblée générale constitutive donne pouvoir à M/MmeCliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association (déclaration à la préfecture et publication au Journal Officiel). Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. et/ou M. Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.sont aussi mandatés pour l’ouverture d’un compte bancaire. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par tous les membres ( ou par le président de séance et le secrétaire de séance ).

A Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., le Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Signatures

*[noms et qualités des personnes au sein de l'association]*